



Strasbourg, 17 mars 2021

CDL-PL-OJ(2020)001ann-rev
Or. Ang.

COMMISSION EUROPENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

126^{ème} SESSION PLÉNIÈRE

STRASBOURG | KUDO

**Vendredi 19 mars 2021 (9h00-18h00) -
Samedi 20 mars 2021 (09h30-13h00)**

ORDRE DU JOUR ANNOTE

***LA PRESENTE SESSION PLENIERE
SE DEROULERA EXCLUSIVEMENT EN LIGNE***

***LES MEMBRES POURRONT PARTICIPER VIA LA PLATE-FORME KUDO
LES LIENS POUR SE CONNECTER SERONT ENVOYÉS
LE LUNDI 15 MARS 2021***

Vendredi 19 mars 2021

09:00 - 10 :30	<i>Adoption de l'ordre du jour Communication du Président Communication du Bureau élargi Communication du Secrétariat Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe Echange de vues avec le Commissaire de l'Union européenne Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise Discussion et adoption des avis concernant les états</i>
----------------	--

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2021\)008](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors la réunion du Bureau élargi qui s'est tenue le 18 mars 2021

4. Communication du Secrétariat**5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de la coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec les représentants du Comité des Ministres.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Boriss Cilevič, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'assemblée parlementaire (APCE) sur la coopération avec l'Assemblée.

Le projet d'avis du Belarus sur la compatibilité avec les normes européennes de certaines dispositions de droit pénal utilisées pour poursuivre des manifestants pacifiques et des membres du "Conseil de coordination" ; le projet d'avis conjoint de la Géorgie sur les récentes modifications apportées à la loi sur les communications électroniques et à la loi sur la radiodiffusion ; ainsi que le projet d'avis de la Fédération de Russie sur les amendements constitutionnels et la procédure pour leur adoption, s'inscrit dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Leen Verbeek, Président de la Commission de suivi du Congrès sur la coopération avec le Congrès

8. Echange de vues avec le Commissaire européen de la politique de voisinage et de l'élargissement

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Olivér Vårhelyi, Commissaire européen de la politique de voisinage et de l'élargissement de la Commission Européenne.

9. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites à donner aux avis suivants (voir le document [CDL\(2021\)012](#)) :

- Albanie: Avis final sur le projet révisé d'amendements à la Constitution concernant le système judiciaire (15 janvier 2016) ([CDL-AD\(2016\)009](#));
- Arménie - Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements à la législation relative aux partis politiques ([CDL-AD\(2020\)004](#)) ;
- Kosovo : Avis sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 03/I-174 sur le financement des entités politiques (modifiée et complétée par les lois n° 04/I-058 et n° 04/I-122) et la loi n° 003/I-073 sur les élections législatives (modifiée et complétée par la loi n° 03/I-256) [CDL-AD\(2018\)016](#) ;
- Turquie : Avis sur les articles 216, 299, 301 et 314 du Code pénal de la Turquie ([CDL-AD\(2016\)002](#)) ;
- Turquie: Avis sur la suspension du deuxième paragraphe de l'Article 83 de la Constitution (inviolabilité parlementaire) ([CDL-AD\(2016\)027](#)) ;
- Turquie: Avis sur la mission, les compétences et le fonctionnement des formations des juges de paix statuant en matière pénale ([CDL-AD\(2017\)004](#)) ;
- Turquie : Avis sur les modifications de la Constitution adoptées par la Grande Assemblée nationale le 21 janvier 2017 et soumises au référendum national le 16 avril 2017 ([CDL-AD\(2017\)005](#)) ;
- Ukraine : Avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi 3612 sur la démocratie par un référendum pan-ukrainien ([CDL-AD\(2020\)024](#)).

10:30-10:45

Pause-café

10:45-11:45

Discussion et adoption des avis concernant les états :

Espagne, Loi de sécurité des citoyens

Belarus, Compatibilité avec les normes européennes de certaines

Dispositions de droit pénal utilisées pour poursuivre des manifestants pacifistes et des membres du « Conseil de coordination »

10. Spain

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Cristina Gallach, Secrétaire d'état aux Affaires étrangères de l'Espagne, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)004](#), GID/sc) sur la loi de sécurité des citoyens de l'Espagne ([CDL-REF\(2021\)011](#), [CDL-REF\(2021\)012](#) et [CDL-REF\(2021\)027](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, M. Cameron, M. Eşanu et Mme Kiener. Cette demande d'avis a été introduite par la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) de l'APCE le 9 octobre 2015. La sous-Commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis à sa réunion en ligne du 18 mars 2021.

11. Belarus

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Belarus et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)007](#), TG/ew) sur la compatibilité avec les normes européennes de certaines dispositions de droit pénal utilisées pour poursuivre des manifestants pacifiques et des membres du "Conseil de coordination" du Belarus ([CDL-REF\(2021\)004](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bazy Malaurie, Mme Kjerulf-

Thorgeirsdottir et M. Kuijer . Cette demande d'avis a été introduite par la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'APCE le 21 décembre 2020. La sous-Commission sur des droits fondamentaux examinera ce projet d'avis à sa réunion en ligne du 18 mars 2021.

11:45-12:00	<i>Coffee break</i>
12:00-12:45	<i>Discussion et adoption des avis concernant les états (suite) :</i>
-	<i>Kazakhstan,</i>
-	<i>Ukraine, Projet de loi sur les partis politiques</i>

12. Kazakhstan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Kayrat Mami, Président du Conseil constitutionnel du Kazakhstan, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)020](#), BK/vm) sur le document de réflexion en vue de l'amélioration du cadre juridique du Conseil constitutionnel du Kazakhstan ([CDL-REF\(2021\)014](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bazy Malaurie, M. Kim et M. Tanase. Cette demande d'avis a été introduite par le Président du Conseil constitutionnel du Kazakhstan le 20 janvier 2021.

13. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Andrii Kostin, Président de la commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada (Parlement) de l'Ukraine et Mme Viktoriia Podhorna, vice-Présidente de la commission de la politique juridique, Présidente de la sous-commission de la démocratie électronique, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2021\)005](#), MS/sc) sur le projet de loi sur les partis politiques de l'Ukraine ([CDL-REF\(2021\)005](#) and [CDL-REF\(2021\)006](#)), rédigé sur la base des observations de M. Castella Andreu, M. Frenedo, M. Velaers et M. Vilanova Trias. Cette demande d'avis conjoint a été introduite par le Président de la Commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada (Parlement) d'Ukraine le 30 décembre 2020. Le Conseil des élections démocratique examinera ce projet d'avis conjoint à sa réunion en ligne du 18 mars 2021.

12:45-14:15	<i>Pause déjeuner</i>
14:15-15:15	<i>Discussion et adoption des avis concernant les états (suite) :</i>
	<i>Kirgizstan, Projet de Constitution</i>
	<i>Bosnie-Herzégovine, Projets d'amendements de la loi relative au Conseil supérieur des Juges et des Procureurs</i>

14. Kirghizstan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Tokon Mamytov, Ombudsman du Kyrghizstan, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2021\)021](#), SK/vm) sur le projet de Constitution du Kirghizistan ([CDL-REF\(2021\)017](#)), rédigé sur la base des observations de M. Carozza, Mme Nussberger, M. Qerimi et Mme Hanna Suchocka (ancien membre, Présidente honoraire de la Commission de Venise) . Cette demande d'avis a été introduite par le Directeur de l'ODIHR le 16 février 2021. La sous-commission sur des institutions démocratiques examinera ce projet d'avis à sa réunion en ligne du 18 mars 2021.

15. Bosnie-Herzégovine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Josip Grubeša, Ministre de la Justice de la Bosnie-Herzégovine, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)003](#), MS/ba) sur le projet de loi portant modification de la loi relative au Conseil supérieur des Juges et des Procureurs de la Bosnie-Herzégovine ([CDL-REF\(2021\)001](#) et [CDL-REF\(2021\)007](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, M. Eşanu et M. James Hamilton (ancien membre, Expert). Cette demande d'avis a été introduite par le ministère de la Justice de la Bosnie-Herzégovine le 15 décembre 2020. Cette activité cofinancée par l'Union

européenne s'inscrit dans le cadre du mécanisme de coordination de l'expertise (MCE), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne/Conseil de l'Europe "Mécanisme horizontal pour les Balkans occidentaux et la Turquie".

15:15-15:30	<i>Pause-café</i>
15:30-16:15	<i>Discussion et adoption des avis concernant les états (suite) : Géorgie, Projet d'amendements au Code électoral, à la loi sur les associations politiques de citoyens et aux règles de procédure du Parlement Géorgie, Projet d'article 79¹ du Code électoral (révocation de l'enregistrement d'un parti)</i>

16. Géorgie

Projet d'amendements au Code électoral, à la loi sur les associations politiques de citoyens et aux règles de procédure du Parlement

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Shalva Papuashvili, première vice-Présidente de la commission de l'éducation, de la science et de la culture du Parlement de la Géorgie, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2021\)010](#), PG/vI) sur les projets d'amendements au code électoral, à la loi sur les associations politiques de citoyens et aux règles de procédure du Parlement de la Géorgie ([CDL-REF\(2021\)003](#), [CDL-REF\(2021\)008](#) et [CDL-REF\(2021\)009](#)), sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Castella Andreu et M. Frenedo. Cette demande d'avis a été introduite par le Président du Parlement de la Géorgie le 24 décembre 2020. Cette activité est cofinancée par l'Union européenne et s'inscrit dans le cadre du mécanisme de réaction rapide (MRR) pour les pays du partenariat oriental dans le cadre du partenariat pour la bonne gouvernance (PGG). Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint à sa réunion en ligne du 18 mars 2021

Projet d'article 79¹ du Code électoral (révocation de l'enregistrement d'un parti)

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Shalva Papuashvili, première vice-Présidente de la commission de l'éducation, de la science et de la culture du Parlement de la Géorgie, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2021\)015](#) ; GMM/vI) sur le projet d'article 79¹ du Code électoral de la Géorgie (révocation de l'enregistrement d'un parti) ([CDL-REF\(2021\)002](#) et [CDL-REF\(2021\)009](#)), sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Castella Andreu et M. Frenedo. Cette demande d'avis a été introduite par le Président du Parlement de la Géorgie le 24 décembre 2020. Cette activité est cofinancée par l'Union européenne et s'inscrit dans le cadre du mécanisme de réaction rapide (MRR) pour les pays du partenariat oriental dans le cadre du partenariat pour la bonne gouvernance (PGG). Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint à sa réunion en ligne du 18 mars 2021

16:15-16:30	<i>Pause-café</i>
16:30-18:00	<i>Discussion et adoption des avis concernant les Etats (suite) : Fédération de Russie, Amendements constitutionnels et procédure d'adoption Ukraine, Procédure d'examen des affaires et d'exécution des jugements de la Cour constitutionnelle</i>

17. Fédération de Russie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Andrey Klishas, Président du comité du Conseil de la Fédération sur la législation constitutionnelle et la construction de l'état de la Fédération de Russie, et avec M. Pyotr Tolstoy, vice-Président de la Douma d'état de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, et à examiner, aux fins de son adoption, le

projet d'avis intérimaire ([CDL\(2021\)014](#), SC/is) sur les amendements constitutionnels et la procédure pour leur adoption de la Fédération de Russie ([CDL-REF\(2021\)010](#) et [CDL-REF\(2020\)066](#)), rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, Mme Bazy Malaurie, Mme Bílková, M. Cameron, Mme Hermanns et M. Kuijer. Cette demande d'avis a été introduite par Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) de l'APCE le 27 mai 2020. La sous-Commission sur les institutions démocratique examinera ce projet d'avis intérimaire à sa réunion en ligne du 18 mars 2021.

Procédure d'examen des affaires et d'exécution des jugements de la Cour constitutionnelle

13.bis Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Andrii Kostin, Président de la commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada (Parlement) d'Ukraine et Mme Olha Sovhyria, vice-Présidente de la commission de la politique juridique, Présidente de la sous-commission de la réforme politique et du droit constitutionnel ,et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)013](#), SC/is) sur le projet de loi no.4533 sur la procédure constitutionnelle et le projet de loi alternatif no. 4533-1 sur la procédure d'examen des affaires et d'exécution des jugements de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine ([CDL-REF\(2021\)015](#) et [CDL-REF\(2021\)016](#)), rédigé sur la base des observations de M. Carozza, M. Darmanovic et M. Grabenwarter. Cette demande d'avis a été introduite par le Président de la Verkhovna Rada (Parlement) d'Ukraine le 26 janvier 2021.

Samedi 20 mars 2021

09:30-10:30

*Discussion et adoption des avis concernant les Etats (suite :)
Géorgie, Récentes modifications apportées à la loi sur les communications électroniques et la loi sur radiodiffusion
République de Moldova, Projet de loi modifiant certains actes normatifs sur l'Avocat du Peuple
République de Moldova, Mémoire amicus curiae sur trois questions juridiques concernant le contrôle constitutionnel des procédures législatives au Parlement*

16.bis Géorgie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Nikoloz Samkharadze, Président de la commission des relations internationales du Parlement géorgien, M. David Songulashvili, Président de la commission de l'économie sectorielle et de la politique économique du Parlement géorgien et M. Levan Maisuradze, Spécialiste en chef du département juridique de l'agence de communication, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet conjoint d'avis de la Commission de Venise et de la Direction de la Société de l'Information et de l'action contre la Criminalité (DGII) of the Council of Europe ([CDL\(2021\)018](#), SG/rdp) sur les récentes modifications apportées à la loi sur les communications électroniques et à la loi sur la radiodiffusion de la Géorgie ([CDL-REF\(2021\)023](#), [CDL\(2021\)024](#) et [CDL-REF\(2021\)025](#)), rédigé sur la base des observations de M. Frenco, M. Grabenwarter, Mme Šimáčková et Mme Kristina Rozgonyi (Expert). Cette demande d'avis a été introduite par Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) de l'APCE le 17 novembre 2020.

18. République de Moldova

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Maia Banarescu, Avocate du Peuple pour les enfants de la République de Moldova, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)011](#), CM/ha) sur le projet de loi modifiant certains actes normatifs sur l'Avocat du Peuple de la République de Moldova ([CDL-REF\(2021\)013](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Err, M. Hirschfeldt, M. Sørensen et M. Igli Totozani (Expert). Cette

demande a été introduite par l'Avocat du Peuple de la République de Moldova le 14 janvier 2021.

La Commission est invitée à examiner, aux fins de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2021\)017](#), JP/no) sur trois questions juridiques concernant le contrôle constitutionnel des procédures législatives au Parlement de la République de Moldova, rédigé sur la base des observations de M. Dimitrov, M. Pinelli et M. Scholsem. Cette demande d'avis a été introduite par la Cour constitutionnelle de la République de Moldova le 21 décembre 2020.

10:30-10:45

Pause-café

10:45-12:30

Discussion et adoption des avis concernant les états (suite) :

*Monténégro, projets d'amendements à la loi sur le ministère public et le projet de loi sur le ministère public pour le crime organisé et la corruption
Arménie, discussion préliminaire sur les projets d'amendements au code électoral*

Rapport annuel d'activités 2020

Recommandation 2192(2020) de l'APCE sur les droits et obligations des ONG d'aide aux réfugiés et aux migrants en Europe

Compilations des avis et des rapports de la Commission de Venise

Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques

Points divers et fermeture

19. Monténégro

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Vladimir Leposavić, Ministre de la Justice, des droits de l'homme et des minorités du Monténégro, et à examiner, aux fins de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2021\)016](#), GID/rdp) sur les projets d'amendements à la loi sur le ministère public et le projet de loi sur le ministère public pour le crime organisé et la corruption du Monténégro ([CDL-REF\(2021\)028](#)), rédigé sur la base des observations de M. Gaspar, M. Nicolatos et M. James Hamilton (ancien membre, Expert). Cette demande d'avis a été introduite par le ministre de la Justice et des Droits des Minorités du Monténégro le 16 février 2021.

20. Arménie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Hamazasp Danielyan, Député et rapporteur principal des projets d'amendements au Code électoral de la République d'Arménie, et à tenir une discussion préliminaire sur les projets d'amendements au code électoral et autres législations de l'Arménie (GMM/no) ([CDL-REF\(2021\)018](#), [CDL-REF\(2021\)019](#), [CDL-REF\(2021\)020](#), [CDL-REF\(2021\)021](#), [CDL-REF\(2021\)022](#) et [CDL-REF\(2021\)026](#)) suite à la demande d'avis conjoint de l'OSCE/BIDDH formulée par le Président de l'Assemblée nationale arménienne le 4 mars 2021. La Commission peut autoriser les rapporteurs à émettre un avis urgent sur ces projets d'amendements avant la session plénière de juillet 2021.

21. Adoption du rapport annuel d'activités 2020

La Commission est invitée à examiner en vue de son adoption le projet de rapport annuel d'activités de 2020 de la Commission de Venise ([CDL\(2021\)006](#)).

22. Recommandation 2192(2020) de l'APCE sur les droits et obligations des ONG d'aide aux réfugiés et aux migrants en Europe

La Commission est invitée à entériner le Projet de Mémoire du Secrétariat sur la Recommandation 2192 (2020) de l'Assemblée parlementaire, "Droits et obligations des ONG qui aident les réfugiés et les migrants en Europe" ([CDL\(2021\)009](#), SG/rdp).

23. Compilation des avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission est invitée à entériner la compilation des avis et rapports de la Commission de Venise sur les procédures législatives et la qualité des lois ([CDL\(2020\)002](#)).

24. Rapport de la réunion en ligne du Conseil des élections démocratiques (18 mars 2021)

Le Président du Conseil des élections démocratiques informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion en ligne qui s'est tenue le 18 mars 2021.

Le projet d'avis de l'Ukraine et deux avis de la Géorgie sont traités sous les points 13 et 16.

25. Autres questions**26. Dates de la prochaine session**

La prochaine session se tiendra à la date suivante :

127 ^{ème} Session plénière	2-3 juillet 2021
-------------------------------------	------------------

Les dates des sessions pour l'année 2021 se tiendront comme suit:

128 ^{ème} Session plénière	15-16 octobre 2021
129 ^{ème} Session plénière	10-11 décembre 2021

Les sous-commissions ainsi que les réunions du Conseil des élections démocratiques se tiendront la veille des sessions plénières

Mme Brigitte Aubry, brigitte.aubry@coe.int et Mme Vicky Lee : vicky.lee@coe.int sont en charge de l'organisation pratique de la présente session. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.